

## Délibération n° 2026-09-10-004

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 10 septembre 2026

Objet : COMPOSITION DE  
LA COMMISSION D'APPEL  
D'OFFRES

Rapporteur : Laurent  
COUDUN

Secrétaire de séance :  
Monsieur Bruno  
GENTEUIL

Date de convocation :  
2 septembre 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 141

Présents : 94

Pouvoir : 6

Votants : 100

Pour : 79

Contre : 11 – (CHANSARD  
Gérard, ALVAREZ David,  
BOUET-BARICAULT  
Thomas, CERRAJERO  
Julien, CLIGNAC Jean-  
Louis, COMBES Didier,  
KERGUEN Kévin, POYET  
Frédéric, RAY Raïssa,  
THOMAS Florence, PAGES  
Robert)

Abstention : 7 – (COSTE  
Catherine, DUBOISSET  
Étienne, MALINAUD

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Studio 120, sous la présidence de M. COUDUN, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

### Titulaires :

COUDUN Laurent, ROUX Francis, BONNET Grégory, SAUX Marion, ABELARD Nathalie, CALCHERA Éric, NIAY Edwige, MORIN Sébastien, FRITEYRE Lilian, GENTEUIL Bruno, AMADIEU Jocelyn, ARCHENY Danièle, BARILLET Christophe, BARRASSON Bernard, CHANSARD Gérard, CROZET Elisabeth, DESCOLLONGES Maxim, DUGAT Jacques, DURAND Jean-Paul, DURIN Sylvain, GIRAL Thomas, GIRARD Jean-Baptiste, GUILLAUME Stéphane, LABUSSIÈRE Jean-Marc, NEDELLEC Jean-Yves, PINTE Emmanuel, ROSSIGNOL Dominique, BEAL Sandrine, BERGAMI Gilles, BODINAT Louis-Emmanuel, BOUCHEIX Patrick, BOUCHET Hervé, BOUET-BARICAULT Thomas, BOURDOULEIX Roger, BROCHARD Claude, BRUN Éric, BUSSUIÈRE Claire, CARETTE Johan, CARRIAS Marc, CERRAJERO Julien, CHAMALET Jérôme, CHAUFFAUT Marie, CLIGNAC Jean-Louis, COMBES Didier, COSTE Catherine, COUTADEUR Patricia, DELAGE Moïse, DONNAT Nicolas, DUBOISSET Étienne, FERNANDES Afonso, GRASSET Lydia, GRENET Daniel, GUITTARD Antoine, KERGUEN Kévin, LACIPIÈRE Stéphanie, LACQUIT Véronique, LAPORTE Cécile, LAZEWSKI René, LOPEZ Bruno, LOPEZ Argimiro, MALATERRE Laurent, MALINAUD Hugues, MANRESA Jean-Luc, MARTEL Daniel, MARTIN Isidro, MEDARD François, MERCADIER Michel, MILLET Arnaud, MONGHEAL Jean-Luc, PELLETEY Jean-Marc, PENY Mathieu, PICARD Loïc, PONTRUCHER Bruno, POYET Frédéric, RAY Raïssa, REBEYRE Sabine, ROYET Céline, SAUVAGE Philippe, SAVY Philippe, SERVIER Pascal, THABEAU Didier, THOMAS Freddy, TOURLONIAS Vincent, VATIN Thierry, VOISIN Thierry, ZABARDI Diane

Hugues, MEDARD  
François, DUVAL Christine,  
LAFORGE Maxime,  
LANGLAIS Cédric)  
Ne prend pas part au  
vote : 3 - (BOURDOULEIX  
Roger, LACQUIT  
Véronique, MARTIN Isidro)

Suppléants ayant pouvoir :

AFONSO Chloé, CAILLOUX Luc, CORDELETTE Claire, DUVAL  
Christine, LAFORGE Maxime, LANGLAIS Cédric, PAGES Robert,  
SABLE Mathias

Pouvoirs :

ALVAREZ David donne procuration à BOUET-BARICAULT  
Thomas, CANALES Marion donne procuration à BARRASSON  
Bernard, FLEURY Alexandre donne procuration à AMADIEU  
Jocelyn, LARDANS Jacques donne procuration à BROCHARD  
Claude, POUMEROL Christel donne procuration à GUITTARD  
Antoine, THOMAS Florence donne procuration à KERGUEN  
Kévin

Secrétaire de séance : M. GENTEUIL

## COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Il convient d'élire, à la suite de l'installation du comité syndical, les membres de la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat.

Cette commission est composée, pour un syndicat mixte, du Président de ce syndicat ou son représentant, en qualité de président de la CAO et par un nombre de membres égal à celui prévu pour la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, soit cinq membres.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants au nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection doit se faire à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Le président propose :

- Laurent COUDUN, Président (prévu par le CGCT)
- Lilian FRITEYRE, Président suppléant

Membres titulaires :

- Francis ROUX
- Eric CALCHERA
- Grégory BONNET
- Nathalie ABELARD
- Sébastien MORIN

Membres suppléants :

- Marion SAUX
- Edwige NIAY
- Bernard BARRASSON
- Jean-Paul DURAND
- Jean-Marc LABUSSIÈRE

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, valide la proposition faite par le Président au Comité Syndical.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Laurent COUDUN



Le secrétaire de séance

